

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

1983

ZOVIRAX I.V. poudre lyophilisée pour préparation injectable - 1 flacon

Lab. Wellcome

Aciclovir (DCI)

Tableau A

Avis de la Commission

Médicament à activité antivirale prouvée in vitro et in vivo sur le virus herpès simplex, constituant un progrès thérapeutique considérable au même titre que la Vidarabine, précédemment commercialisée.

Dans le domaine des affections herpétiques, survenant chez les immunodéprimés (seule indication reconnue par l'AMM), par rapport à la vidarabine :

1) un accord général existe sur la meilleure tolérance et une plus grande commodité d'emploi de l'aciclovir.

2) en terme d'efficacité : actuellement, pas de conclusion possible car :

a) pour les encéphalites herpétiques, une étude comparative multicentrique entre ces deux produits est en cours, et en raison du faible nombre de malades, ses conclusions ne sont pas encore connues ;

b) pour les manifestations herpétiques cutanées, il n'y a pas de résultat comparatif connu.

Posologie : 5 mg/kg toutes les 8 heures pendant 8 jours en moyenne.

Il paraît fondé à la Commission d'inscrire l'aciclovir (comme celà a été fait pour la vidarabine) uniquement sur la liste des médicaments agréés aux collectivités.